

## TARIFS au 1/1/2023

### TRANSACTIONS :

VENTES : Les frais d'agence peuvent être arrondis à la centaine d'euro en dessous ou en dessus. L'agence se réserve le droit de baisser temporairement ou non ses honoraires si elle le juge dans l'intérêt de la vente. Ces honoraires peuvent être à la charge du vendeur, de l'acquéreur, ou partagés par moitié.

Barème Cumulatif par tranche de prix exprimé en pourcentage ou en € TTC du prix de vente net vendeur :

1€ à 40000€ : 4000€  
40001€ à 100000€ : 4000€+6 %  
100 000€ et plus : 7600€+5 %

LOCATIONS : (Art.5 Loi 89-462 du 6 Juillet 1989 et Art.2 décret 2014-890 du 1er Août 2014)

1-2-1 Part Locataire et propriétaire :

Locaux d'habitation : du Studio au T2 240€ chacun, Logements T3 et plus : 360€ chacun .

Le montant maximum de 11 euros/m<sup>2</sup> (dont 9€ pour constitution du dossier et rédaction du bail, et 3€ pour l'état des lieux).

Locaux professionnels et commerciaux : 1 mois de loyer brut chacun.

PRESTATIONS PONCTUELLES : Estimations écrite : 180€ plus forfait déplacement de 60€ au delà de 25km Etat des lieux : 3€/m<sup>2</sup> pour chaque propriétaire et locataire

Constitution de dossier et rédaction de bail : 9€/m\* pour chaque propriétaire et locataire

Fabrication de visite virtuelle et mise en ligne pour une durée de 12 mois : 360€ pour une habitation sans dépendance extérieure jusqu'à T5. Sur devis au-delà.

Tarif incluant les manipulations de fonds, régularisations de charges, reddition des comptes et accès intranet.

Sauf mention contraire, les tarifs ci-dessus sont indiqués en euros et TVA de 20% incluse. En cas de changement de réglementation, l'agence se réserve le droit de réajuster ses tarifs en conséquence.

La présente grille de tarifs peut être révisée régulièrement. Dans tous les cas elle est publiée sur le site internet de l'agence (jeromefourret.com) et est opposable au signataire des présentes dans sa mise à jour la plus récente.